

Comment lire votre relevé de notes ?

Quelques informations générales...

Une Licence s'étend sur 3 années d'études et compte 180 ECTS, soit 60 ECTS par année.

A la faculté Jean Monnet, chaque année de Licence compte 3 Blocs de Compétences et de Connaissances (BCC).

Dans chaque BCC, les UE se compensent entre elles (en Licence) à la mesure de leur nombre d'ECTS respectifs.

Il n'y a pas de note éliminatoire en Licence.

Le calcul de la moyenne du BCC, ou de l'année, s'effectue en appliquant les coefficients de chaque UE et BCC, qui correspondent au nombre d'ECTS affectés à chacun.

Mon année d'études est-elle validée ?

Le résultat global de l'année est « **Admis** » : l'année est validée et vous êtes autorisé(e) à vous s'inscrire à l'année supérieure.

Tous les BCC et les UE sont considérés comme validés, directement (résultat « Admis ») ou par compensation.

Université PARIS-SACLAY Année universitaire 2023/2024

université PARIS-SACLAY

RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS

Page : 2 / 2

Session 1

N° Etudiant : INE :
Né le : à :
inscrit en **Licence Economie et Gestion - Première année**

Notes et résultats					
	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits
Examen	10.75 /20			S1 2023/24	
Méthodologie documentaire	20 /20		Admis	S1 2023/24	1
Expression française			Admis	S1 2023/24	1
PPEI1	16 /20		Admis	S1 2023/24	2
Anglais 1.2	16 /20		Admis	S1 2023/24	2
Relations sciences et société	16.215 /20		Admis	S1 2023/24	2
Examen 1	13 /20			S1 2023/24	
Examen 2	19.43 /20			S1 2023/24	
L1 Economie et Gestion	13.217 /20		Admis	S1 2023/24	
Résumé de l'année					
Résultat d'admission :	13.217 /20		Admis		60

Il est possible d'obtenir une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 et que le résultat global de l'année soit « Ajourné » ou « Défaillant » : voir les conditions de validation sur votre contrat pédagogique.

Mon année d'études est-elle validée ?

Le résultat global de l'année est « **Ajourné** » ou « **Défaillant** » en **session 1** :

Vous devez vous présenter aux épreuves de session 2 des UE dont le résultat est « ajourné » ou « défaillant », **exclusivement** dans les BCC dont le résultat est « ajourné » ou « défaillant ».

Voir page suivante.

Le résultat global de l'année est « **Ajourné** » ou « **Défaillant** » en **session 2** :

Vous êtes invité(e) à redoubler suivant les modalités du règlement des études.

Université PARIS-SACLAY Année universitaire 2023/2024

université PARIS-SACLAY **RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS** Page : 2 / 2

Session 1

N° Etudiant : INE :
Né le : à :
Inscrit en **Licence Economie et Gestion - Deuxième année**

Notes et résultats					
	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits
Examen	13 /20			S1 2023/24	
BCC3 Linguistique transverse	13.733 /20		Admis	S1 2023/24	10.5
Anglais 2.1	14 /20		Admis	S1 2023/24	2
Les enjeux de la transition écologique	13.44 /20		Admis	S1 2023/24	2.5
Anglais 2.2	14.8 /20		Admis	S1 2023/24	2
PPE12	17 /20		Admis	S1 2023/24	2
Informatique 2	9.5 /20		Ajourné	S1 2023/24	
L2 Economie et Gestion	9.171 /20		Ajourné	S1 2023/24	
Moyenne des UE du Semestre 3	9.76 /20			S1 2023/24	
Résultat global					
Résultat d'admission :	9.171 /20		Ajourné		

En cas de redoublement : Seuls les BCC et UE validés seront conservés (s'ils figurent sur le contrat pédagogique de l'année suivante).

A quelles épreuves me présenter en session 2 ?

Le résultat du BCC est « **Admis** » : toutes les UE constituant ce BCC sont validées, y compris par compensation. Vous ne passez donc aucune épreuve des UE de ce BCC en session 2.

Exemple :

Le BCC 2 est validé, toutes les UE sont validées, ou directement (« Entreprise mondialisation », « Monnaie et finance », « Economie publique »), ou par compensation (« Commerce international et politiques commerciales »).

BCC2 Compétences complémentaires	12.833 /20	Admis	S1 2023/24	14
Entreprise mondialisation	16 /20	Admis	S1 2023/24	3.5
Monnaie et finance	14.33 /20	Admis	S1 2023/24	3.5
Commerce international et politiques commerciales	8 /20	Ajourné	S1 2023/24	
Economie publique	13 /20	Admis	S1 2023/24	3.5

A quelles épreuves me présenter en session 2 ?

Le résultat du BCC est « **Ajourné** » ou « **Défaillant** » :

- Vous devez *obligatoirement* passer les épreuves de session 2 des UE dont le résultat est « défaillant » ;
- Vous devez *obligatoirement* passer les épreuves de session 2 des UE dont le résultat est « ajourné » et les notes sont strictement inférieures à 7/20 ;
- Vous devez *obligatoirement* passer les épreuves de session 2 des UE dont le résultat est « ajourné » et la note est égale ou supérieure à 7/20 et strictement inférieure à 10/20, SAUF si vous en demandez la conservation*.

Exemple :

Le BCC 2 n'est pas validé, vous devez *obligatoirement* vous présenter aux épreuves de session 2, de « Commerce international et politiques commerciale » et « Economie publique ».

BCC2 Compétences complémentaires	9.125 /20		Ajourné	S1 2023/24	
Entreprise mondialisation	13 /20		Admis	S1 2023/24	3.5
Monnaie et finance	14 /20		Admis	S1 2023/24	3.5
Commerce international et politiques commerciales	3.5 /20		Ajourné	S1 2023/24	
Economie publique	6 /20		Ajourné	S1 2023/24	

*** CONSERVATION DE NOTES (entre les deux sessions uniquement)**

Dans les **BCC non validés** (ajourné/défaillant), vous pouvez demander** à **conserver les notes des UE « égales ou supérieures à 7/20 et inférieures à 10/20 »** de session 1 :

- Ces notes seront alors prises en compte dans le calcul de la moyenne du BCC, au titre de la session 2. Vous ne repassez pas ces épreuves en session 2.
- Attention ! La conservation n'est valable que pour l'année en cours. Toutes les notes inférieures à 10/20 obtenues en session 2, devront être repassées l'année suivante.

** Veuillez compléter le formulaire « Conservation des notes de session 1 en session 2 » qui vous sera remis lors de la distribution du relevé de notes de session 1, et le déposer au secrétariat au plus tard le 26 mai 2025 à 17h.

Si vous avez le goût du risque !...

Vous souhaitez améliorer votre résultat de session 1 ?

Vous pouvez demander** à **renoncer** à une note de session 1 (qu'elle soit inférieure ou supérieure à la moyenne).

(Cette renonciation n'est possible qu'entre la session 1 et la session 2 d'une même année universitaire)



La renonciation a pour conséquences ...

- La suppression de votre admission (à l'UE, au BCC et à l'année) si vous étiez « Admis » à la fin de la session 1. Vous n'êtes plus « Admis » !
- La suppression définitive de la note de l'UE de session 1 à laquelle vous renoncez (impossible de la retrouver) ! **Attention !** Pour les UE assorties de TD, vous renoncez définitivement à la note de contrôle continu et à la note d'examen. Aucune note n'est conservée.
- La note obtenue en session 2 sera la seule prise en compte pour le calcul de la note du BCC et de la note de l'année, en session 2.

Vous prenez le risque...

- D'obtenir, en session 2, une note inférieure à celle de session 1.

** Veuillez envoyer un mail à votre secrétariat pédagogique pour recevoir le formulaire « Renonciation des notes » et le renvoyer au plus tard le 26 mai 2025 à 17h.